



FAITES CONNAISSANCE AVEC LE STAND ANGOUMOISIN

**Vous venez de pénétrer dans l'enceinte du stand de tir
Angoumois et nous vous souhaitons la bienvenue.**

**Nous avons un certain nombre de recommandations à vous faire afin
que votre sécurité et celle de tous soit préservée.**

RÈGLES GÉNÉRALES :

- La licence des tireurs doit être portée de manière visible, les autres personnes doivent porter un badge visiteur
- Une arme doit toujours être considérée comme chargée
- Une arme ne doit jamais être dirigée vers quelqu'un
- Une arme doit toujours être dirigée vers la zone de tir
- Pour les déplacements à l'intérieur du stand, l'arme doit être "en sécurité", présence du drapeau et le canon dirigé vers le haut
- Ne jamais mettre le doigt sur la détente en dehors de la ligne de tir sur la cible

IL EST INTERDIT :

- De se déplacer avec une arme chargée
- D'abandonner une arme sans surveillance
- De manipuler une arme sans l'autorisation de son propriétaire
- De tirer en rafale avec des armes automatiques
- De tirer des balles "blindées" à 25, 50 et 200 mètres
- De tirer à la hanche à courte distance
- D'utiliser des armes non réglementées par la F F T

IL EST OBLIGATOIRE :

- De porter des protections d'ouïe et de porter des lunettes de protection dans les disciplines "cibles métal"

RÈGLES AU PAS DE TIR :

- Une arme chargée doit être manipulée avec précaution
- Ne jamais effectuer de visée ou d'épaulée en dehors de la ligne de tir
- Un tireur ne doit en aucun cas gêner un autre tireur
- Lors d'une interruption de tir l'arme doit être "en sécurité"
- Ne pas oublier de cartouches chargées sur le pas de tir

IL EST RECOMMANDÉ :

- De porter des lunettes pendant le tir
- De laisser une personne pour surveiller les armes au pas de tir lors des "résultats" ou d'emmener son arme aux cibles dans un étui

Attention ! il existe des règlements particuliers pour certaines disciplines (armes anciennes, arbalète ...)

CONSIGNE SPÉCIFIQUES POUR LE 200 M

- Il est obligatoire de respecter les jours et les horaires fixés
- Il est obligatoire d'être accompagné d'un membre du comité directeur
- Les tireurs devront s'assurer avant le début du tir que toutes les portes d'accès donnant sur le champ de tir à 200 mètres sont verrouillées, les déverrouiller après la fin du tir

**Je soussigné M m'engage à observer et à faire observer les règles
et consignes de sécurité qui m'ont été données.**

Signature du tireur accueilli